



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ**

Nbre de Conseillers : 15

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois le 6 avril à 20H00
Présents : 13 Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants : 15 réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour : 15 de ses séances
Contre : 00 Date de la convocation : 30 mars 2023
Abstention : 00 Date d'affichage : 30 mars 2023

Présents : ANDRE Michèle, ARNAUNE Julien, BRON Karine, CAPDEVILLE Alain,
CHANGEUX Anna, DREYER Guy, FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy,
MINATCHY Adeline, André NOUGES, POISSON Chantal, ROUX Gérard, RUBIO
MAZARIO Fidel,

Absents : BOUCHE Mickael, PEREFARRES Charlotte

Procuration : BOUCHE Mickael a donné procuration à ANDRE Michèle,
PEREFARRES Charlotte a donné procuration à Fidel RUBIO MAZARIO

Mr ROUX Gérard a été nommé secrétaire

OBJET : Vote des taxes locales 2023.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le produit fiscal de référence nécessaire à équilibrer les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2023 est suffisant.

Les taux des taxes locales sont fixés de la façon suivante :

Taxes	Taux 2023
Taxe foncière bâti	29.25 %
Taxe foncière non bâti	63.74 %
Taxe Habitation	2.96 %

Après délibération, le conseil municipal décide de voter les taux taxes locales tels qu'ils sont fixés.

Reçu en Sous-Préfecture le :
Notifié le :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

La Maire
Anna CHANGEUX

